

Les fondamentaux de l'urbanisme pour les agents immobiliers

Réf. IMM0007

Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique au droit de l'urbanisme
- Comprendre le contenu des différents documents de planification et pouvoir retranscrire les éléments utiles dans l'exercice de la profession
- Informer la clientèle sur les possibilités d'urbanisation d'un local, terrain et secteur et conseiller sur la procédure à entreprendre
- Anticiper les interventions des organismes publics et éviter les contentieux

Prérequis nécessaires

Aucun

Public concerné

Tout agent professionnel de l'immobilier : agent immobilier, négociateur en immobilier, chargé de gestion locative, administrateur de biens, agent et conseiller neuf et ancien, mandataire en fonds de commerce et locaux, conseiller en location ...

Contenu pédagogique

1- Introduction – les principes du Droit de L'urbanisme

- Cadre et objectifs du droit de l'urbanisme
- La hiérarchie des normes des documents d'urbanisme

2- Les documents de planification

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 28 novembre 2023 - Page 1/5

- Le Sraddet, le SCOT,
- L'objectif ZAN zéro artificialisation nette
- Les risques naturels et technologiques

3- LE PLU(i) – l'outil ressource des Agents Immobilier

- Elaboration, contenu
- Les clés du plan de zonage et du règlement
- Consulter analyser un Plu pour évaluer un bien immobilier

4- Les autorisations d'urbanisme

- *Le Certificat – l'outil informatif clé*
- *Déclaration de travaux et permis de construire*
- *Traitement des demandes*
- *Les démarches après travaux*
- *Les infractions*

5- L'intervention des pouvoirs publics

- *Les servitudes, L'emplacement réservé, les opérateurs fonciers*
- *Droit de préemption urbain, DIA*

6- Gérer les contentieux

- *Contester un document ou une décision d'urbanisme*
- *Le tribunal*
- *Les modes amiables de résolution des conflits*

Durée

0.5 jour pour un total de : 4 heures

Sessions (dates, lieux, prix)

- 29 au 29 novembre 2023 En distanciel : 200.00 € net de taxe

Effectifs

Mini : 5 - Maxi : 10

Intervenants

Formateur consultant spécialisé sélectionné par la CCI pour son expertise dans ce domaine • expérience en administration de biens privés et publics, négociation immobilière • expertise en documents de planification et urbanisme • savoir-faire en matière de procédure et d'autorisation d'urbanisme • médiateur en gestion des conflits diplômé et assermenté

Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées

Méthodologie alliant les apports théoriques, interactivité, échanges d'expériences, illustration par des exemples concrets et des exercices pratiques.

Equipements pédagogiques : vidéoprojecteur, paperboard, tableau interactif.

Les obligations du bénéficiaire en formation en distanciel :

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 28 novembre 2023 - Page 3/5

- *Se trouver dans un lieu calme*

- *Disposer d'un ordinateur opérationnel avec micro et caméra*

- *Disposer d'une connexion opérationnelle*

- *Respecter les instructions techniques transmises en amont de la formation (support TEAMS ou autre)*

- *Assistance technique assurée*

Modalités de certification et évaluation des compétences

Avant la formation : évaluer les connaissances initiales des stagiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation, évaluation à chaud de la satisfaction. Évaluation à froid, à + de 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Modalités de certification : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

Modalités d'accès public handicapé

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les publics handicapés sans discrimination et à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoïne.

Indicateurs-clés de la formation

néant - nouvelle formation

Taux de satisfaction : 0.00%

Nombre d'avis : 0

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 28 novembre 2023 - Page 5/5